



Québec - Le gouvernement Couillard : de l'austérité à l'environnement saccagé.

Par [Paul Bibeau](#)

Mondialisation.ca, 07 février 2017

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Environnement](#), [Pétrole, Gaz de schiste](#), [Énergie](#)

Analyses: [LE QUÉBEC](#)

Revenons deux ans en arrière pour bien comprendre l'étendue des torts qu'a causés le parti Libéral à la population du Québec. Ce parti, qui n'a jamais eu le mandat de couper dans les services sociaux, a justifié les mesures dites d'austérité qu'il a mises en place dans les réseaux de la santé et de l'éducation et dans tous les services à la population en promettant qu'elles mèneraient le Québec à l'équilibre budgétaire sans mettre en danger les services sociaux. On connaît la suite : les conséquences de ces coupures ont été dramatiques pour la classe moyenne et pour les plus pauvres de notre société. En réorganisant le système de santé et en adoptant sous le bâillon la loi 10, le gouvernement a fragilisé un réseau déjà mis à mal par les coupures et autres remaniements antérieurs. Il a en outre placé les organisations syndicales sur la défensive, et le maraudage qui a débuté entre les centrales lui permettra de ne pas être importuné par celles-ci pendant un bon moment. Il pourra ainsi mettre en œuvre son plan bien établi, soit une privatisation beaucoup plus grande de notre réseau public. L'exemple des garderies est à ce titre très éloquent : depuis les coupures dans le réseau des CPE, le privé a le vent dans les voiles. Tous les réseaux de solidarité mis en place partout au Québec s'en trouvent fragilisés. Pour mieux saisir l'ampleur des coupures et de leurs effets dans les services publics, je vous invite à consulter le rapport annuel 2015-2016 du protecteur du citoyen^[1].

Ce gouvernement utilise les mêmes méthodes dans le dossier de l'environnement. Dans le cas d'Énergie Est, il suspend le BAPE qui avait débuté au printemps passé en assurant qu'il va se conformer à ce qu'exige la législation québécoise sur l'environnement (après y avoir été contraint par le CQDE). Par la suite, il modifie le mandat du BAPE en excluant l'évaluation des gaz à effet de serre ainsi que les retombées économiques du projet, qu'il confie au Conseil du trésor. Par ailleurs, l'Assemblée nationale étudie en ce moment le projet de loi 102, qui diminue les pouvoirs du BAPE et donne ainsi aux instances fédérales plus de pouvoir dans notre juridiction provinciale. Cette stratégie vise évidemment à favoriser le projet de pipeline Énergie Est. À cet égard, le RVHQ (Regroupement vigilance hydrocarbures Québec) et le CQDE (Centre québécois du droit de l'environnement) ont produit chacun un mémoire sur la loi 102 et les dangers qu'elle représente. Le fait que le gouvernement se présente devant l'Office national de l'énergie (ONÉ) sans avoir tenu de BAPE sur son territoire en dit long sur la stratégie libérale. Il modifie les lois afin de contourner l'opposition citoyenne qui ne cesse de grandir contre ce projet qui menace la sécurité de nos terres et de nos cours d'eau. Appuyé par des firmes d'avocat et les lobbyistes des compagnies pétrolières telles que TransCanada, le gouvernement Couillard déjoue la démocratie et affaiblit nos institutions, qui devraient être là pour défendre

l'intégrité du territoire québécois. Cette stratégie va favoriser une multinationale qui n'a aucun souci de notre sécurité. Encore une fois, les Libéraux favorisent l'industrie privée au détriment du bien commun.

Le gouvernement a utilisé la même stratégie dans le dossier de l'exploitation des hydrocarbures en adoptant sous le bâillon la loi 106 au mois de décembre. Le chapitre 4 de cette loi doit encadrer l'industrie des hydrocarbures. Les partis d'opposition, soutenus par le Front commun pour la transition énergétique, ont proposé de scinder ce projet de loi afin de prendre le temps de discuter en profondeur des risques de se lancer à nouveau dans l'exploitation des hydrocarbures et particulièrement des gaz de schiste. Mais la proposition a été rejetée. La réglementation afférente, qui sera édictée par le Conseil des ministres, va donc échapper à l'analyse de l'Assemblée nationale. Encore une fois, on va offrir sur un plateau d'argent notre sous-sol aux compagnies pétrolières qui n'auront pas à donner d'informations quant aux produits qu'elles vont utiliser pour extraire le gaz de schiste et polluer à leur guise nos terres et nos eaux.

Dernièrement, plusieurs centrales syndicales ont rejoint le Front commun pour la transition énergétique, qui regroupe plus de 50 organismes opposés aux projets d'exploitation des hydrocarbures en sol québécois et qui veulent une vraie transition énergétique. Il est plus que temps qu'on oppose à ce gouvernement un mouvement citoyen fort afin de stopper la privatisation de nos institutions et de notre territoire. Levons-nous contre ce gouvernement qui ne respecte pas nos droits démocratiques. Proposons d'autres solutions beaucoup plus durables qui nous permettront de créer des emplois à long terme et de préserver la qualité de vie des générations qui vont nous suivre. Impliquons-nous activement pour que les choses changent.

Paul Bibeau

Le 31 janvier 2017

Paul Bibeau : *Éducateur en santé mentale à la retraite, Membre du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec*

[1] <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes-et-recommandations/rapports-annuels>

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Paul Bibeau](#), Mondialisation.ca, 2017

Articles Par : [Paul Bibeau](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits

d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca